

Conseil Municipal du 18 janvier 2010

Le dix huit janvier deux mille dix, à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle « la Pépinière » de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Monsieur Bernard JEANNE, Maire.

Étaient présents : Gilbert DECOODT, José DELAMARE, Marie-Christine DUPUIS, Benjamin GOULEY, Sylvaine SANTO, Laurent LEBLOND, Jean-Michel MAZIER, Béatrice NICOLLE, Catherine OSSENT.

Secrétaire de séance : Marie-Christine DUPUIS

Absents excusés : Michel LASCROUX procuration à Béatrice NICOLLE, Régis BLANQUART procuration à Sylvaine SANTO, Pierre LEBLOND procuration à Marie-Christine DUPUIS.

A - Approbation du compte rendu de la séance du 7 décembre 2009

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 7 décembre 2009.

B - Communications diverses

Monsieur le Maire souhaite tout d'abord une bonne année 2010 à tous les membres du Conseil Municipal ainsi qu'à leur famille.

Monsieur le Maire informe que selon les résultats de l'INSEE, la population officielle de la commune est de 1117 habitants pour 2010.

Monsieur le Maire précise qu'il existe toujours des problèmes de téléphone sur la commune. Il est intervenu auprès de France Télécom notamment pour les propriétaires du Café-Epicerie.

Suite aux intempéries, Monsieur le Maire tient à remercier les agents du service technique, et notamment Nicolas CHAUVON, pour le dévouement dont ils ont fait preuve. Il précise que les agents étaient sur le terrain dès six heures du matin.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Association le « Vivier de Roncherolles » a fait parvenir un courrier concernant les problèmes rencontrés lors de l'organisation du Téléthon.

C - Délibérations

1 – « ENQUETE PUBLIQUE – OUVRAGE DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS SUR LE BASSIN VERSANT DE LA GARENNE »

Madame Béatrice NICOLLE explique qu'une enquête publique concernant l'aménagement d'ouvrages de lutte contre les inondations sur le bassin versant de la Garenne sur le territoire des communes de Fontaine-sous-Préaux, Préaux et Roncherolles-sur-le-Vivier a eu lieu du 5 décembre 2009 au 9 janvier 2010.

Ce projet porté par la Communauté d'Agglomération Rouennaise fait l'objet d'une procédure d'autorisation préfectorale (loi sur l'eau) et d'une procédure de déclaration d'utilité publique comprenant cette enquête publique. Il s'agit de construire un bassin digue de 3750 m² en amont du Bois-Breton afin de ralentir le ruissellement des eaux de pluie.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

2- « DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES AMENAGEMENTS DE PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE »

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg, l'estimation pour les aménagements de protection des milieux naturels et de la biodiversité est de 309 175,00 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve :

- le projet,
- les demandes de subventions aussi élevées que possible auprès de Monsieur le Président de la Région.

3- DEMANDE DE SUBVENTION – MODIFICATION DU MONTANT ESTIMATIF POUR LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN MULTISPORTS

Madame Sylvaine SANTO informe que l'avancement de l'avant projet concernant la construction d'un terrain multisports - Hat Trick permet d'affiner l'estimation à 153 784, 00 Euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve :

- la modification de l'estimation,
- le projet,
- les demandes de subventions aussi élevées que possible auprès de :

- Monsieur le Président du Conseil Général,
- Monsieur le Président de la Ligue de Football,
- Monsieur le Président du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport)

4-« DECISION MODIFICATIVE – BUDGET VILLE »

Le Conseil Municipal doit adopter une série de réajustements (en plus ou en moins) sur plusieurs comptes.

Le montant total en dépense à réaffecter est de 2383,14€.

Il faut donc faire un virement du compte de recettes 6459 – remboursement sur charges de personnel de 2383,14 €. De plus, suite au versement de la subvention exceptionnelle au CCAS, il faut dégager 655,51 € du 6574 vers le 65736.

COMPTE	DESIGNATION	MONTANT
6042	Achat prest service	450
60611	Eau & Assainissement	1741,10
60612	Energie-électricité	-2487,98
60621	Combustibles	-95,62
60622	Carburants	-532,03
60623	Alimentation	4589,79
60624	Produits de traitement	-201,91
60628	Autres fournitures non stockées	-947,19
60631	Fournitures d'entretien	290,85
60632	Petit équipement fonct.	4,80
60633	F. de voirie	-131,89
60636	Vêtements de travail	301,35
6064	Fournitures administratives	-569,46
6065	Livres, disques, cassettes	-285,97
6067	Fournitures scolaires	-137,38
6068	Autres fournitures	-373,71
6132	Loc. immobilières	-320,00
6135	Loc. mobilières	296,35
61521	Entretien de terrain	-904,32
61522	Entretien de bâtiments	-31,27
61523	Entretien de voies et réseaux	-3071,53
61551	Entretien matériel roulant	-185,25
61558	Entretien autres biens mobiliers	-1551,88
6156	Maintenance	1055,94
616	Primes d'assurances	1742,99
617	Etudes et recherches	0,00
6182	Doc. générales et techniques	-462,20
6184	Versements à des org. Formation	-413,96
6188	Autre frais divers piscine	3248,21
6225	Indemn. Comptables régisseurs	203,50
6227	Frais actes et contentieux	-433,24
6228	Divers	-250,00
6231	Annonces et insertions	-1500,00
6232	Fêtes et cérémonies	-269,35
6236	Catalogues et imprimés	-250,00
6237	Publications	127,74
6238	frais divers de publicité	89,27
6247	Trans. Collectifs	1698,69
6251	Frais de mission	-50,00
6261	Frais d'affranchissements	-604,60
6262	télécommunications	131,29
6281	Concours divers (cot.)	1716,62
6283	Nettoyage des locaux	838,11
6288	Autres services extérieurs	815,48
63512	Taxes foncières	-420,80
Montant total chapitre 011		2860,54

COMPTE	DESIGNATION	Montant
6218	Autres perso; extérieurs	129,00
6331	Versement de transport	4,41
6333	CNFPT	-2200,00
6336	Cot. CNG, CG de le FPT	2335,21
6411	Rém. Pcpale (PT)	14170,92
6413	Personnel non titulaire	18084,66
64168	Emploi insertion	2807,96
6451	Cot. URSSAF	-15745,96
6453	Cotisations caisses retraite	-13835,74
6454	Cot. ASSEDIC	-1562,00
6455	Cot. Ass. Personnel	238,58
6456	Cot. FNC suppl. fam.	-2297,00
6458	Cotisation autres organismes	-210,38
6475	Médecine du travail	-368,50
Montant total chapitre 012		1551,16

COMPTE	DESIGNATION	Montant
6531	Indemnités élus	-357,98
6533	Cotisations retraite élus	-33,34
65372	Cot. Alloc. Fin de mandat	38,76
6554	Contributions organismes regroup.	-30,46
65735	Attribution compens	879
65733	Subvention départ	511,52
65736	Subvention ccas	0
6574	Autres organismes	-2163,94
658	Charges diverses	-50
Montant total chapitre 65		-1206,44

COMPTE	DESIGNATION	Montant
66111	Intérêts réglés à l'échéance	-275,94
6615	Intérêts CDT très	-250
668	Autres charges financières	-100
TOTAL 66		-625,94

COMPTE	DESIGNATION	Montant
675	Valeur comptable immob. Cédées	0
678	Charges exception	-146,18
673	Titres annulés	-50
TOTAL 67		-196,18

Montant total à réaffecter	2383,14
-----------------------------------	----------------

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

5. « DECISION MODIFICATION – BUDGET VILLE ».

Le Conseil Municipal doit voter les modifications proposées sur le budget de la Ville 2009, à savoir :

OP 120 : Afin d'équilibrer les comptes 2031 et 202, il est nécessaire de passer les écritures suivantes :

2031- Frais d'études	+ 16 737,00 €
202- Modifications docs urba	+ 1 200,00 €
2033-Frais d'insertion	- 1 200,00 €
21312 – Bâtiments scolaires	<u>- 16 737,00 €</u>
	0,00 €

OP 130 : Afin de pouvoir intégrer à l'opération 130, l'installation électrique de la borne internet il est nécessaire de passer l'écriture suivante :

Création du compte 2181/OP130 Installations générales

205 – Concessions droits similaires :	- 119,50 €
2181 – Installations générales :	<u>+119,50 €</u>
	0,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

6- «DECISION MODIFICATIVE – BUDGET VILLE»

Opérations d'ordre

Afin de pouvoir intégrer les frais d'études aux travaux en cours de l'opération 120 « réhabilitation de la grange » et l'opération 132 « lotissement Ferme Debruyne », il est nécessaire de passer les écritures d'ordre suivantes. Les opérations d'ordre budgétaires ne donnent pas lieu à des encaissements ou des décaissements de fond et s'opposent, de ce fait, aux opérations réelles. Elles s'équilibrent en dépenses et en recettes à l'intérieur de la même section.

Compte	N°inventaire	Immobilisations	Montant	Année mise en service	Compte d'intégration
2031/113	106	Atelier des paysages	716,51	2000	2151
2031/120	531	Thorel gilles	7463,04	2005	2313
2031/120	947	Relevé topographique	1913,60	2005	2313
2031/120	124	Aménagement centre bourg	7463,04	2006	2313
2031/120	676	Aménagement centre bourg	3731,52	2006	2313
2031/120	762	Analyse éco activité commerciale	3588,00	2007	2313

2031/120	310	Réhabilitation grange	1876,87	2008	2313
2031/120	386	Atelier St Georges	367,86	2008	2313
2031/120	418	Atelier St Georges	2963,05	2008	2313
2031/120	419	Atelier Dubaillay	1208,71	2008	2313
2031/120	420	Atelier St Georges	1269,88	2008	2313
2031/120	876		6541,82	2008	2313
2031/120	12	Atelier des paysages	797,01	2009	2313
2031/120	13	Auvray Dubaillay	797,01	2009	2313
2031/120	14	BET Bailly	797,01	2009	2313
2031/120	15	Ginger envir.	1495,00	2009	2313
2031/120	16	Poileux	837,20	2009	2313
2031/120	17	Atelier St Georges	4782,08	2009	2313
2031/132	109	Atelier des paysages	2510,60	2009	2313
2031/132	110	Atelier St Georges	10042,38	2009	2313
2031/120	277	BET Bailly	2869,25	2009	2313
2031/132	279	Atelier St Georges	4303,87	2009	2313
2031/132	357	Auvray Dubaillay	5801,80	2009	2313
2031/132	472	Atelier St Georges	4786,47	2009	2313

Montant total à intégrer : 78 923,58 €

Titre au 2031 – 041 pour un montant de 78 207,07 €
Mandat au 2313 – 041 pour un montant de 78 207,07 €

Titre au 2031 – 041 pour un montant de 716,51 €
Mandat au 2151-041 pour un montant de 716,51 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

7- « DECISION MODIFICATIVE – ATELIER RELAIS

Afin de régulariser les écarts de centimes cumulés lors des versements de la T.V.A., Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir adopter la décision modificative suivante sur le budget de l'atelier relais :

Dépenses de fonctionnement :

Article 022 – dépenses imprévues : - 0,47 €
Article 658 – charges de gestion courante : + 0,47 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

8 – « AVENANT A LA CONVENTION DU 12 JUIN 2007 RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UNE RESERVE FONCIERE – AUTORISATION DE SIGNATURE »

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 12 juin 2007 relative à la constitution d'une réserve foncière avec l'EPFN.

L'EPF Normandie a acquis en février 2008, à la demande de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier, un ensemble immobilier (site ETANEL) cadastré section A n°1095 et 1123 pour une contenance de 6 250 m².

Cette acquisition a été effectuée dans le cadre d'une convention en date du 12 juin 2007, aux termes de laquelle la Commune s'est engagée au rachat de l'immeuble dans un délai de cinq ans à compter de l'acquisition par l'EPF, soit au plus tard le 13 février 2013.

A la suite de concertations avec la Commune de RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER, la Communauté d'Agglomération Rouennaise a souhaité intégrer dans son programme d'action foncière, l'ensemble immobilier ci-dessus porté par l'EPF, pour les besoins d'un futur projet d'aménagement communautaire.

Le programme d'action foncière signé entre l'EPF et la CAR le 1^{er} décembre 2009 stipule que le transfert des biens dans le PAF communautaire ne pourra avoir lieu qu'après la signature d'un avenant à la convention du 12 juin 2007 actant de ce transfert.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal:

- approuve ce projet,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'EPFN.

9 – REHABILITATION DE GRANGE DEBRUYNE-AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Suite au résultat du marché relatif à la réhabilitation de la grange Debruyne, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer le marché avec les entreprises suivantes :

Lot n°1- Gros Œuvre – Aux Bâtitseurs Régionaux : 237 799,00 € HT

Lot n°5A-Menuiseries intérieures- Polytravaux : 25 039,49 € HT

Lot n°6A- Plomberie- Lampérier : 7 264,73 € HT

Lot n°7A- Electricité – Cogelec : 16 024,56 € HT

Lot n°8A - Revêtements de sols – CTMC : 10 286,42 € HT

Lot n°9A- Peinture – SRP : 9059,35 € HT

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal:

- autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec les entreprises citées ci-dessus.

D – Questions diverses

1 – Interventions de Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

Jean-Michel MAZIER, Conseiller chargé de la culture, informe que la réunion concernant l'organisation de la manifestation « Longskate » aura lieu le vendredi 29/01/2010 à 18 h.

José DELAMARE, Adjoint au Maire, Responsable du Développement Durable, explique que la Commission Extra Municipale du Développement Durable s'est réunie le 5 janvier dernier.

Voici les projets de l'année 2010 :

- 2^{ème} édition de la Journée de l'Environnement en juin
- 2^{ème} édition des Rencontres rustiques avec Saint-Jacques-sur-Darnétal en octobre
- 2^{ème} participation au Jour de la Nuit, le 30 octobre 2010
- Une exposition trimestrielle consacrée au développement durable
- Une réalisation concrète sur la biodiversité

Calendrier

- Le 30 janvier 2010 : Soirée choucroute,
- Le 1^{er} février 2010 : Commission du personnel à 17h
- Le 4 février 2010 : Commission d'Appel d'Offres pour la reconstruction de la mairie à 17 h
- Le 22 février 2010 : Vote du Compte Administratif 2009
- Le 22 mars 2010 : Vote du budget primitif 2010

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.